

prétendre vous instruire de quoi que ce soit, je vous prie, au moins, très honorable Monsieur, de croire à ma gratitude, à mes vœux et à mon profond respect.

Riancourt, le 29 décembre 1898.

JUSTIN FÉVRE,
Protonotaire Apostolique.

LA MORT DE MARIE STUART

La *Revue du monde catholique* a récemment publié sous le titre *Le martyre de Marie Stuart*, un superbe article de l'abbé F. A. Petit, sur les dernières années et la mort de l'infortunée reine d'Ecosse. Nous en extrayons les paragraphes préliminaires et le récit de la mort de la royale martyre :

Longtemps accoutumé à considérer Marie Stuart comme une femme légère et une conspiratrice, ce ne fut pas sans étonnement que le public apprit, il y a quelques années, que le cardinal Manning et l'archevêque de Saint-André s'occupaient de la faire béatifier.

Ces deux prélats n'étaient pas les premiers venus. Leur science et leur caractère répondaient aux hautes dignités dont ils étaient revêtus.

Il ne s'agissait donc plus d'obtenir, pour Marie Stuart, les circonstances atténuantes qu'un public frivole accordait volontiers à sa jeunesse, à sa beauté et à ses malheurs. Le sentimentalisme était mis de côté. Ce que voulaient les intrépides prélats était un débat au grand jour, une révision des deux infâmes procédures qui avaient successivement atteint Marie Stuart dans sa liberté d'abord, dans son existence ensuite.

Que s'était-il donc passé pour qu'on osât ainsi braver l'opinion reçue, et faire une sainte de cette jolie pécheresse ? Ceci, tout simplement : Des papiers, dont on ignorait l'existence, avaient été mis au jour, attestant les noires machinations des ennemis de l'infortunée reine d'Ecosse. Tout l'échafaudage de calomnies, si péniblement élevé contre elle, croulait par la base : les pièces produites étaient fausses.

.....

Elisabeth aurait souhaité que Marie Stuart fût morte sans bruit dans sa prison. Elle fit proposer à Paulet, qui l'avait en sa garde, de l'en délivrer ; mais l'austère puritain se refusa à lui rendre ce service, et se trouva même offensé qu'on eût osé le lui demander. "Dieu me garde", répondit-il, "de faire un naufrage aussi abominable, et de laisser à mes héritiers une si grande tache que de verser le sang en dehors de la loi et sans acte public (1)."

(1) Réponse de Paulet à Walsingham, dans Mackenzie, III, 341.

la re
man
péd
fait
d'Ec
qu'a
dien
l'avi

fut p
rales
elle
crair
Son
nière

Shre
vien
du co
haut

avaie
habit
pas d
elle s
de so
d'elle
nonce
s'étai
tions
lectur
l'Eva
tranq

Q
"Lou
m'ap
vais q
la foi
la rei
pas su
cepte
voir u
reste,
et de
sant l
nia to
"Votr
votre
foi," r